

# LA REVUE DE LA RECHERCHE POUR L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

## DANS CE NUMÉRO :

Accueillir un doctorant en thèse CIFRE	PAGE 2
Thèse CIFRE : Un financement simplifié	PAGE 5
1000 doctorants pour les territoires	PAGE 6
La CIFRE France-Maroc	PAGE 7
Le doctorant-conseil	PAGE 8

Collectivités et jeunes chercheurs :  
impacts de la recherche embarquée sur nos  
territoires

# ÉDITO

Les collectivités territoriales sont confrontées ces dernières années à des enjeux sciences-société qui interrogent l'action publique : changement climatique, vieillissement de la population, inclusion universelle, ville connectée... La diffusion de la culture scientifique et la recherche constituent des ressources précieuses pour acquérir de nouvelles connaissances sur ces sujets, les aborder à partir d'une démarche scientifique, croiser les regards entre l'expertise des habitants, agents et élus des collectivités avec celle des chercheurs.

Dans le cadre de la stratégie ministérielle en faveur d'une «science avec et pour la société», un label accompagné de moyen a été octroyé à certaines universités. Ce label acte le renforcement des liens entre l'Université et les territoires autour de ces enjeux. Concrètement cette évolution a permis d'une part un renforcement des partenariats déjà existants entre acteurs de la recherche et collectivité et d'autre part le développement de nouveaux partenariats.

L'échelon territorial permet de traiter des questions spécifiques à chaque collectivité et donc de répondre à de véritables enjeux scientifiques en proximité se traduisant par des évolutions des politiques publiques, l'intégration de connaissances scientifiques dans les documents programmatiques.... Ces recherches ont donc un impact direct sur la collectivité et la vie des habitants.

Ce premier numéro de la revue présente le dispositif CIFRE permettant d'accueillir un doctorant au sein d'une collectivité territoriale au travers de l'interview de Ludovic Martin afin qu'il y réalise une véritable recherche. Il y présente les nombreux apports que cela représente pour une collectivité mais aussi les limites de ce dispositif.



## Marie Pieron

*Administratrice déléguée nationale pour la recherche et l'action publique locale*

Maire adjointe à Ivry-sur-Seine (Val de Marne) en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle s'intéresse depuis une dizaine d'année à rapprocher la science des citoyens, à développer des projets de recherches participatives sur des enjeux sciences-sociétés à l'échelle de la ville. Elle travaille également comme ingénieure de recherche dans un organisme public de recherche.

# ACCUEILLIR UN DOCTORANT EN THÈSE CIFRE : ENJEUX ET IMPACTS LOCAUX

La recherche, véritable atout pour les collectivités, est encore méconnue au sein des services opérationnels de nos villes. L'orientation des investissements sur la recherche est primordiale pour attirer les enseignants-chercheurs sur le territoire. L'investissement interne est tout aussi nécessaire. En effet, développer et mobiliser des dynamiques de recherche-action peut se traduire par de nombreuses initiatives. L'accueil des doctorants sous contrat CIFRE (Convention Industrielle de Formation pour la Recherche) en est une. Plébiscitée par les entreprises privées et malgré une sémantique s'y rattachant, la thèse CIFRE s'accorde parfaitement au maillage universitaire relevant de l'attrait et du maintien de la recherche locale. Mise en place dans les années 80, ce n'est qu'en 2006 que la contractualisation d'un contrat CIFRE est élargie aux collectivités territoriales. Et les chiffres restent éloquent : seul 8% des thèses CIFRE ont été élaborées au sein d'une collectivité (MESR, 2020).

Pourtant, la recherche immersive dans le cadre de l'action territoriale constitue un outil avéré de promotion et de valorisation de l'ESRI local. Aujourd'hui, la répartition de ce dispositif reste inégale sur le territoire national, polarisée autour des régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Or, la thèse CIFRE n'est pas l'apanage des métropoles et grands pôles universitaires. Afin d'en comprendre les rouages et d'en explorer les enjeux, nous sommes allés à la rencontre de Ludovic Martin, doctorant en aménagement du territoire à la Communauté de Communes du Clunisois. Au regard de sa thèse [De l'action publique territoriale à la gestion des biens communs territoriaux : une recherche-action en Clunisois](#), il a accepté de revenir sur les enjeux et l'intérêt pour le doctorant comme la collectivité de mobiliser une recherche embarquée pour l'action publique locale.

*“Le dispositif CIFRE est un moyen d'avoir des doctorants embarqués dans une collectivité en tant qu'agents publics”*

## Quelle plus-value ?

La thèse en contrat CIFRE permet une connexion entre le monde universitaire, à travers la recherche et l'innovation, et les collectivités territoriales. Elle permet également une interaction concrète entre les sciences, humaines et sociales, en l'occurrence, et l'environnement professionnel local. Pour le doctorant, l'intérêt de mener des travaux de recherches embarqués réside dans ce dualisme opérationnalité-recherche. Cette mise à distance de l'action publique par un regard extérieur et scientifique devient possible grâce à un accès complet et interne à des données locales. Pour Ludovic Martin, cette dimension immersive et participative était naturelle, ayant déjà travaillé auparavant plusieurs années au sein d'une collectivité.



Ludovic Martin, Doctorant à la Communauté de Communes du Clunisois

Au-delà de l'aspect scientifique, la thèse CIFRE prodigue une stabilité et une garantie *in-intinerie* et *ex-post*. En effet, en plus d'un salaire plus attrayant que celui d'une thèse académique, l'insertion professionnelle des doctorants CIFRE est largement soulignée comme une plus-value de l'innovation locale.

**90%** des doctorants CIFRE trouvent un emploi 6 mois après leur thèse

Bien que le particularisme inhérent aux modalités d'une recherche CIFRE est parfois souligné, la présence d'un doctorant dans une collectivité territoriale a un effet transcendant, en cela qu'elle dote l'intercommunalité d'une matière grise sur des territoires parfois éloignés des dynamiques de recherche. L'accueil d'un doctorant au sein des services relève également d'une certaine culture de la collectivité. Ludovic Martin souligne que « le Clunisois a une culture de faire cohabiter recherche et dynamique universitaire avec son action ». Cette connexion entre recherche et action publique locale est encore rare. Pourtant, elle permet l'émergence d'une innovation locale tout en se constituant vecteur d'une attractivité et vitalisation de l'ESR de proximité. Aborder ces enjeux d'attractivité à travers le prisme de la recherche est une stratégie de plus en plus adoptée par les villes universitaires moyennes. L'enseignement supérieur et la recherche sont éminemment liés à des enjeux locaux, qu'ils soient d'ordre sanitaire, social, économique, urbain, culturel... Ce potentiel de recherche et d'innovation locale permet ainsi de répondre aux besoins socio-économiques tout en renforçant le rayonnement de la ville au niveau régional, national et international.

*“Mon double rôle interroge les mécanismes de l'action publique tout en nourrissant mon travail de recherche”*



## La recherche-action

A la différence d'une thèse académique, la thèse CIFRE requiert une méthodologie et une dynamique de recherche alliant à la fois la production de savoir scientifique et la mise en place d'actions concrètes sur le territoire. Pour ce faire, le doctorant jouit du statut d'agent public (chef de projet, chargé de mission...). En ce sens, il se voit octroyé un grand nombre de responsabilités tout en adoptant une posture d'observation participative. Sans toutefois parler d'un double statut, Ludovic Martin concède que son regard diffère de ses collègues. Entre observation et action, sa posture lui permet un recul analytique qu'il peut mettre à profit de la collectivité. Ainsi, ses missions mettent à distance l'action publique et génèrent une « communauté de pratiques en faisant de l'action publique locale un objet d'études *per se* ». Pour lui, cette mise à distance est primordiale pour les intercommunalités. Contrairement aux régions, plus éloignées des réalités locales, l'intercommunalité, et ainsi, ses services, sont en relation directe avec le territoire et ses habitants. Sa capacité d'auto-analyse en est ainsi réduite. Embaucher un doctorant en thèse CIFRE démontre ainsi une volonté politique de décomposer la concrétisation de l'action publique territoriale afin de répondre aux besoins locaux.

# La thèse CIFRE : un partenariat tripartite

Enfin, la thèse CIFRE se caractérise par le trouble que forment l'organisme d'accueil (collectivité territoriale en l'occurrence), le laboratoire de recherche universitaire et le doctorant. Cette dimension tripartite ne doit pas être vectrice de complexification mais plutôt d'enrichissement mutuel entre les différents partenaires.



Ainsi, la constitution d'un contrat de collaboration est primordiale. Ce dernier permet de formaliser les modalités des travaux de recherche. C'est une garantie pour le doctorant, en cela que ce contrat assure que toutes ses missions soient dévolues à l'écriture de sa thèse. Toutefois, une certaine flexibilité est de mise, certaines missions, non directement liées à la thèse peuvent être rattachées à la recherche, afin d'interroger les mécanismes de l'action publique.

*“Il y a une vraie écoute et un intérêt authentique d'une partie vers l'autre, de la Collectivité au laboratoire de recherche et vice-versa pour comprendre le travail de recherche mené.”*

Dans le cas de Ludovic Martin, son temps de présence respective à la COMCOM du Clunisois et dans son laboratoire est explicitement formulé. Pour ce qui est de l'orientation des travaux de recherche, un comité de pilotage peut se tenir une fois par an. En plus de nourrir ses réflexions et de présenter l'avancement de ses travaux, Ludovic Martin considère le COPIL comme « *un espace de discussions entre directeurs de thèse et collectivité territoriale très fructueux* ». Toutefois, selon lui, la limitation du rôle de chacun diffère d'un contrat à un autre. Il souligne que le rôle de la collectivité territoriale ne doit pas entraver la direction de ses recherches en cela qu'elle pourrait mettre en péril l'objectivité de la réflexion et l'intégrité scientifique du chercheur.



Universités, laboratoires de recherche et collectivités territoriales détiennent un langage propre, un vocabulaire inhérent aux mécanismes d'administration interne et externe. Le partenariat tripartite décroïssonne ces différentiels sémantiques à travers l'immersion du doctorant mêlant ainsi deux mondes à la culture scientifique plus ou moins développée.

# THÈSE CIFRE : UN FINANCEMENT SIMPLIFIÉ

En plus d'apporter un nouveau regard et une plus-value sur l'action publique locale, la thèse CIFRE n'est pas financièrement contraignante. En effet, ce dispositif revêt d'un subventionnement important à la hauteur de 14 000 euros par an pendant 3 ans par l'ANTR.

Récemment, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires se propose de compléter cet accompagnement budgétaire en complétant le reste à charge des collectivités territoriales lauréates des programmes « territoires d'engagement » souhaitant embaucher un doctorant en thèse CIFRE.



“

*Pour pouvoir faire embaucher un doctorant dans une collectivité locale, il faut être formé à ce que cela implique et non être motivé par un effet d'opportunisme financier.*

”

Ce dispositif est un véritable levier pour les intercommunalités souhaitant développer son soutien local à la recherche territoriale. Néanmoins, Ludovic Martin alerte sur les effets d'opportunisme de la Thèse CIFRE. L'accueil d'un doctorant requiert une volonté politique d'engager sa collectivité sur une méthodologie de recherche et non devenir une manne privilégiée afin d'obtenir une force humaine abordable. La thèse CIFRE reste un véritable gage de production de savoirs et données scientifiques sur le territoire et ainsi, de renforcement de la recherche participative locale.

# 1000 DOCTORANTS POUR LES TERRITOIRES

Accueillir un doctorant dans le cadre d'un projet de recherche embarquée requiert la mobilisation de relais de communication ciblés afin de pouvoir co-construire le projet de thèse. L'initiative de cette dernière n'est pas l'apanage du laboratoire. Les collectivités, comme les futurs doctorants peuvent proposer une thématique précise répondant aux problématiques et enjeux rencontrés sur le territoire. Cette dynamique de relation peut être facilitée par le dispositif **1000 doctorants pour les territoires**, financé par le ministère de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

## Un programme dynamique

Coordonné par Hesam Université, **1000 doctorants pour les territoires** constitue un espace aux multiples ressources permettant une mise en relation des futurs doctorants avec les collectivités territoriales désirant entreprendre un travail de recherche embarquée. Les séances de sensibilisation et de témoignages s'accompagnent d'une plateforme d'accompagnement recensant les sujets proposés par étudiants et collectivités sur une problématique de politique publique territoriale. Ce programme est une interface dynamique, dotée de permanences et d'initiatives accompagnant les porteurs de projets à déterminer la thématique de recherche et à monter un dossier de candidature.



## Acteurs engagés

La mise en place de ce programme d'envergure soulève l'importance de développer et de renforcer les dynamiques de recherche-action au sein des collectivités territoriales. La multiplicité des partenaires engagés, dont l'AVUF permet d'élargir les perspectives de tels projets au sein de nos territoires, renforçant l'ancrage territorial des dynamiques de recherche, et participant, ainsi, à l'attractivité de nos villes universitaires.

Plus d'informations sur : <https://1000doctorants.hesam.eu/>

# LA CIFRE FRANCE-MAROC

L'attractivité internationale de nos villes universitaires est éminemment représentée au sein des formations doctorales, avec 38% de doctorants étrangers, érigeant la France au 4ème rang d'accueil de ces derniers (Campus France, 2023). L'intégration des doctorants étrangers au sein des laboratoires de recherche et d'entreprises démontre l'appétence des étudiants pour un écosystème académique et économique français d'excellence.

L'internationalisation de la recherche n'est pas exclusivement réservée aux universités et aux entreprises privées. Les collectivités territoriales peuvent également adopter une stratégie analogue en accueillant des doctorants étrangers, notamment par le biais du dispositif CIFRE France-Maroc. Ce programme, instauré en 2016, met en place une collaboration doctorale entre un étudiant marocain, une collectivité française et deux laboratoires de recherche, français et marocain.

Tout comme le dispositif CIFRE, le financement pour la collectivité est simplifié. En l'occurrence, le doctorat est subventionné, d'une part par le CNRST, et d'autre part par l'ANRT pour une durée de 3 ans. A la différence de l'expérience du doctorant français, le doctorant marocain s'engage à débiter sa carrière au Maroc à l'issue de sa thèse. A travers la constitution d'un lien durable, le dispositif CIFRE France-Maroc répond à une double dynamique de valorisation de la recherche territoriale à l'international et du renforcement de la coopération académique bilatérale entre les deux États. Cet appui à la coopération scientifique est autant une valeur ajoutée pour le doctorant, vivant une expérience de mobilité doctorale de terrain, que pour les collectivités, pour lesquelles l'observation-pratique extérieure permet un recul réflexif dans la mise en place et la restructuration de leur action publique locale.

*L'internationalisation des doctorants dans nos villes permet une meilleure attractivité de nos territoires tout en démontrant l'excellence universitaire en France*





## LE DOCTORANT-CONSEIL

L'accueil d'un doctorant au sein d'une collectivité n'est pas exclusivement envisageable dans le cadre d'une thèse CIFRE. La recherche dans l'action publique locale peut s'effectuer à travers des missions de plus courte durée que la préparation d'une thèse. Une collectivité peut faire appel à un jeune chercheur, un doctorant-conseil afin de répondre à une problématique locale et d'initier de nouveaux projets ou dynamiques d'innovation locale. Concrètement, le doctorant est mis à disposition de la collectivité, mais n'en devient pas agent public. Sa présence, conventionnée par un contrat, est limitée à 32 jours par an.

La présence du doctorant-conseil façonne des synergies entre les sphères académiques et territoriales. Cet engagement temporaire permet aux collectivités de s'astreindre des mécanismes d'accompagnement des doctorants intégrés aux services. L'accueil d'un doctorant-conseil peut être la première étape afin de prendre du recul sur son action publique locale. Ce dispositif permet également aux jeunes chercheurs de découvrir un écosystème local et d'accéder à des ressources lui permettant de renforcer ses compétences et d'élargir ses perspectives professionnelles à l'issue de la thèse.

Cette modalité courte de recherche revêt d'une certaine flexibilité des missions effectuées et sujets saisis. En effet, cette prestation ne doit pas être nécessairement liée à la thèse préparée par le jeune chercheur. Son degré d'implication dépend des besoins socio-économiques locaux, de l'expertise, au conseil à la mise en place d'études concrètes.